



LIVRE DE RÈGLES DES CONCOURS DE DISCOURS

DU 1ER JUILLET 2025 AU
30 JUIN 2026



TOASTMASTERS INTERNATIONAL
Communiquer avec assurance®
toastmasters.org

©1987-2025 Toastmasters International. Tous droits réservés. Toastmasters International, le logo Toastmasters International et toutes les autres marques commerciales et droits d'auteur sont la propriété exclusive de Toastmasters International et ne peuvent être utilisés qu'avec son autorisation.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
Règles d'un concours de discours	5
Règles générales pour tout concours de discours Toastmasters	5
Règles du concours international de discours	18
Règles du concours d'évaluation	20
Règles du concours de discours humoristiques	20
Règles du concours de Table Topics	21
Règles du concours d'histoires invraisemblables	21
Règlement du Concours de discours en ligne	21
Listes de contrôle des concours	24
Liste de contrôle du président du concours	24
Liste de contrôle du juge en chef	27
Liste de contrôle du concurrent	29
Documents pour les concours de discours	30
Ressources supplémentaires	32

Introduction

Les concours de discours sont une partie importante du programme de formation Toastmasters. Ils offrent aux membres Toastmasters l'opportunité d'acquérir de l'expérience à parler en public. Ils fournissent également une occasion d'apprentissage aux membres Toastmasters en leur permettant d'observer des orateurs expérimentés à l'œuvre.

Le présent guide comprend les règles et les procédures standards pour la tenue de concours de discours, d'évaluations, de discours humoristiques, de Table Topics, et de concours de discours en ligne. Si vous participez à un concours de discours ou à son organisation, vous êtes tenus de lire ces règles attentivement et de les respecter. En respectant les règles, vous contribuez à la tenue d'un concours équitable et agréable pour tout le monde.

Ce livre comprend trois (3) parties :

- ▶ **Règles des concours de discours.** Cette section contient les règles générales régissant les concours de discours Toastmasters. Elle décrit également les règles spécifiques relatives aux concours internationaux, aux concours de discours humoristiques, d'évaluations, de Table Topics, d'histoires invraisemblables et de concours en ligne.
- ▶ **Listes de contrôle des concours.** Cette section contient des listes décrivant les différentes étapes à suivre par les Présidents de concours, les Juges en chef et les concurrents afin de bien se préparer à un concours de discours.
- ▶ **Documents pour le concours de discours et ressources supplémentaires.** Cette section contient une liste des sites Internet et autres ressources utiles à l'organisation ou à la participation à un concours de discours Toastmasters.

Remarque: des modifications sont apportées aux règles chaque année par le protocole administratif, sous l'approbation du Président international sortant, du nouveau Président international et du Président directeur général. Ces modifications sont notées au moyen du symbole (◆) inscrit dans la marge gauche.

RÈGLES DU CONCOURS DE DISCOURS

Règles générales pour tout concours de discours Toastmasters

Sauf disposition contraire, l'ensemble des règles suivantes s'applique à tous les concours de discours tenus par Toastmasters International à l'échelle des clubs, des secteurs, des divisions et des districts, ainsi qu'aux concours tenus lors du congrès international.

1. Politique des concours de discours

- ◆ A. Toastmasters International reconnaît et soutient les concours de discours officiels suivants : concours international de discours, concours d'évaluations, concours de discours humoristiques, concours de Table Topics, concours d'histoires invraisemblables et concours de discours en ligne. Aucun autre type de concours, de présentation, etc., ne peut être organisé par les districts (y compris les secteurs et les divisions) et les districts provisoires (y compris les secteurs et les divisions).
 1. Les districts (y compris les secteurs et les divisions) doivent organiser le Concours international de discours. Le Concours international de discours ne doit être organisé qu'en anglais.
 - a) Les districts provisoires (y compris les secteurs et les divisions) peuvent organiser un concours de discours en anglais en utilisant les règles du concours international de discours. Ce concours n'est pas organisé au-delà du niveau du district. Un concours de discours organisé selon les règles du concours international de discours doit être intitulé Concours de discours provisoire.
 2. Les districts (y compris les secteurs et les divisions) et les districts provisoires (y compris les secteurs et les divisions) peuvent organiser jusqu'à trois (3) concours de discours en anglais supplémentaires chaque année. Le directeur de district recommande les concours à organiser et la manifestation au cours de laquelle les concours au niveau du district ont lieu (par exemple, la conférence annuelle du district ou une manifestation en octobre/novembre). Les recommandations sont soumises à l'approbation du comité de direction du district lors de sa première réunion de l'année du programme.
 3. Les districts (y compris les secteurs et les divisions) et les districts provisionnel (y compris les secteurs et les divisions) peuvent également organiser jusqu'à quatre (4) concours de discours en d'autres langues que l'anglais chaque année. Le directeur de district recommande les concours à organiser et la manifestation au cours de laquelle les concours au niveau du district ont lieu (par exemple, la conférence annuelle du district ou une manifestation en octobre/novembre). Les recommandations sont soumises à l'approbation du comité de direction du district lors de sa première réunion de l'année du programme.
 - a) Chacun de ces concours est organisé dans une langue sélectionnée par le directeur de district et approuvée par le comité de direction du district.
 - b) Les concours dans une autre langue que l'anglais sont facultatifs et doivent être organisés suivant les règles du concours de discours en anglais correspondant. Si un concours non anglophone est organisé selon les règles du concours international de discours, il doit respecter toutes les règles, y compris les conditions d'admissibilité.
 - c) Si le concours dans une autre langue que l'anglais est organisé suivant les règles du concours international de discours, il doit comporter le nom de la langue dans son intitulé. Par exemple : concours de discours en chinois.

- d) Les concours dans une autre langue que l'anglais ne doivent pas être organisés au-delà du niveau du district.
 - e) Les districts (y compris les régions et les divisions) ne sont pas autorisés à organiser des concours de discours multilingues.
- ◆ B. Les districts ne peuvent organiser des concours de discours au niveau du district que pendant la conférence annuelle du district et/ou la manifestation d'octobre/novembre. Le concours international de discours au niveau du district doit avoir lieu pendant la conférence annuelle du district.
 - 1. Les districts qui organisent le concours en ligne tout en tenant une conférence ou un événement en personne peuvent programmer leur concours de discours en ligne un jour distinct du reste de la conférence ou de l'événement afin de permettre une participation entièrement en ligne des concurrents et des responsables du concours. Le concours de discours en ligne au niveau du district doit être organisé au cours des mois d'octobre/novembre ou entre le 15 mars et le 1er juin.
 - C. Les concours doivent commencer au niveau du club et se poursuivre au niveau du secteur, de la division et du district, respectivement. Seuls les concours suivant cette progression sont autorisés aux niveaux du secteur, de la division et du district. Tous les clubs peuvent promouvoir les participants au niveau du secteur, dans tous les concours, quelle que soit la langue du concours ou la langue principale du club.
 - ◆ 1. Les concours organisés par les districts provisoires doivent suivre la même progression.
 - D. Toastmasters International règle les frais de déplacement de chaque concurrent qui participe au concours international de discours au niveau des demi-finales lors du congrès international. Le défraiement pour le voyage est calculé de la même manière et sujet aux mêmes restrictions que ceux des dirigeants de district.
 - ◆ E. Le *Livre des règles des concours de discours* contient un protocole qui s'applique à tout concours officiel de Toastmasters. Les règles ne peuvent être modifiées que par un processus de revue du protocole administratif. Des exceptions pour des raisons de sécurité peuvent être accordées à la discrétion du Président Directeur Général. Aucune autre exception n'est permise.
 - F. Des frais d'entrée individuels à un concours peuvent être demandés aux membres de l'auditoire et aux membres officiels du concours. Cependant, les candidats ne devront jamais payer pour participer à un concours. Les clubs ne devront jamais payer pour présenter un candidat à un concours.

2. Éligibilité

- A. Pour être admissible à participer à un concours de discours officiel de Toastmasters, il faut :
 - 1. Être un membre cotisant d'un club dans le Secteur, la Division et le District dans lequel on participe.
 - a) Le club en question doit être un club en règle.
 - b) Si un membre est nouveau, membre de plusieurs clubs ou a rejoint Toastmasters après une période d'absence, il doit avoir payé sa cotisation et présenté sa demande d'inscription au siège social mondial de Toastmasters International.
 - 2. Demeurer éligible à tous les niveaux de concours.
 - a) Si, lors d'un concours, il s'avère qu'un concurrent n'était pas éligible aux concours précédents, celui-ci est immédiatement disqualifié. Cette disqualification a lieu même si cette inéligibilité est découverte après avoir été corrigée entre temps.
- B. De plus, pour être admissible à participer au concours international de discours, il faut :
 - 1. Avoir obtenu un certificat d'achèvement des niveaux 1 et 2 de n'importe quel parcours de l'expérience d'apprentissage Toastmasters Pathways ou avoir obtenu le titre de Toastmaster Distingué.

- a) Toutefois, si le membre est un membre fondateur d'un club qui a été fondé moins d'un (1) an avant la tenue du concours en question, le membre peut participer sans tenir compte de cette exigence. Le club doit avoir été fondé avant la tenue du concours de discours de secteur.

C. Les membres suivants ne sont pas éligibles à un concours de discours de Toastmasters :

1. Les dirigeants et directeurs internationaux en poste
 2. Les conseillers régionaux et ceux qui postulent à ces poste
 3. Les dirigeants de district dont le mandat se termine le 30 juin :
 - a) Directeur de district
 - b) Directeur de la qualité des programmes
 - c) Directeur de la croissance des clubs
 - d) Responsable administration
 - e) Responsable financier
 - f) Responsable relations publiques
 - g) Directeur de division
 - h) Directeur de secteur
 4. Les candidats aux postes de directeurs et dirigeants internationaux
 5. Les directeurs de district sortants
 6. Les candidats aux postes du district élus par le conseil de district pour le mandat commençant le 1er juillet suivant.
 7. Les membres occupant une fonction d'officiel de concours ou de présentateur et répondant aux critères suivants :
 - a) Juge votant, juge de bris d'égalité ou juge en chef dans le même type de concours auquel ils participeraient, dans n'importe quel district.
 - b) Chronométrateur, scrutateur de bulletins de vote (scrutateur), huissier ou toute autre fonction d'officiel de concours pour le même concours auquel ils participeraient.
 - c) Les présentateurs de séances d'éducation, présidents de concours, Toastmaster du concours ou un président du comité de l'événement pour l'événement au cours duquel le concours aura lieu, que ce soit au niveau du secteur, de la division, du district ou au congrès international.
 8. Le vainqueur du World Championship of Public Speaking® (Championnat du monde de prise de parole en public) tenu en août lors du congrès international ne peut plus concourir de nouveau dans le concours international de discours, quel que soit le niveau du concours.
 9. Les membres Toastmasters qui sont membres de plus d'un (1) club sont autorisés à participer à tout concours de club dans lequel ils sont membres cotisants.
 - a) Aucun concurrent n'a le droit de participer à plus d'un (1) concours de secteur, même si les deux (2) secteurs sont dans des divisions ou des districts différents.
- ◆ 10. Chaque concurrent doit être physiquement présent pour participer à un concours au-delà du niveau de club. La participation par audio, vidéo ou autre technologie à distance n'est pas autorisée au-delà du niveau du club. (Exceptions : les participants aux quarts de finale du concours international de discours et au concours de discours en ligne).

D. Pour être juge en chef, juge ou juge de bris d'égalité lors d'un concours de discours Toastmasters, vous devez répondre aux exigences suivantes :

1. Au niveau du club, être un membre en règle.
2. Au niveau du secteur, de la division et du district :

- a) Être un membre cotisant depuis au moins six (6) mois.
 - b) Avoir réalisé au minimum six (6) projets de discours du manuel *Savoir communiquer* ou avoir obtenu un certificat d'achèvement dans les niveaux 1 et 2 de n'importe quel parcours de l'expérience d'apprentissage Toastmasters Pathways.
 - 1. Seuls les membres qui sont devenus membres de Toastmasters avant le déploiement de Pathways dans leur région peuvent se prévaloir de leurs discours dans le manuel *Savoir communiquer* afin d'être éligibles pour tenir le rôle de juges.
 - c) Être physiquement présent au concours pour lequel vous officiez. (Exceptions : les responsables du concours de discours en ligne).
3. Au niveau de la demi-finale du concours international de discours et du World Championship of Public Speaking :
- a) Être un membre cotisant depuis au moins six (6) mois.
 - 1. Le club en question doit être un club en règle.
 - b) Être au moins un Toastmaster avancé bronze ou un Communicateur accompli bronze, ou avoir achevé au moins un (1) parcours dans l'expérience d'apprentissage Toastmasters Pathways.
 - 1. Seuls les membres qui sont devenus membres de Toastmasters avant le déploiement de Pathways dans leur région peuvent se prévaloir de leurs discours dans le manuel *Savoir communiquer* pour être éligibles comme juges.
- ◆ c) Avoir été juge lors d'un concours de discours Toastmasters au niveau du secteur, de la division, du district, d'un quart de finale ou d'une demi-finale.
- ◆ E. Tous les autres responsables du concours et l'orateur de référence du concours d'évaluations doivent remplir toutes les conditions d'éligibilité décrites ci-dessous :
- 1. Être membres cotisants.
 - 2. Être physiquement présent au concours pour lequel vous officiez. (Exceptions : responsables du concours de discours en ligne).
- F. Les candidats aux élections à une fonction de dirigeant de district dont le mandat commence le 1er juillet suivant n'ont pas le droit d'occuper la fonction d'orateur de référence au niveau du secteur, de la division ou du district.

3. Séquence de sélection

- A. Clubs, secteurs, divisions et districts. Chaque club en règle peut choisir un représentant pour participer au concours de secteur. La méthode pour effectuer ce choix est à la discrétion du club. Si le représentant est choisi au moyen d'un concours au niveau du club, ce concours doit être tenu selon les règles décrites dans le présent livre de règles, et les résultats de ce concours sont définitifs. Les concours doivent être organisés au niveau du secteur, de la division et du district. Le gagnant du concours de secteur passe ensuite au concours de division. Le gagnant du concours de division passe au district.
- 1. Si un district compte 10 divisions ou plus, il lui est permis d'organiser deux (2) demi-finales parmi les vainqueurs des divisions avant les finales du district.
 - a) Si possible, ces demi-finales doivent compter un nombre égal de divisions participantes.
 - b) Les trois (3) concurrents les mieux placés des demi-finales accèdent à la grande finale du district. Le classement dans les concours éliminatoires ne sera pas annoncé.

2. Si le gagnant d'un concours de club, de secteur ou de division s'avère incapable de participer au concours suivant, il est remplacé par le concurrent qui s'est le mieux classé après lui.
 3. Le concours international de discours est le seul concours qui dépasse le niveau du district pour atteindre les quarts de finale, les demi-finales et le World Championship of Public Speaking .
 4. Si le gagnant d'un concours au niveau du district s'avère incapable de participer aux quarts de finales, il est remplacé par le concurrent qui s'est le mieux classé après lui.
 5. Si le gagnant du concours international de discours d'un quart de finale s'avère incapable de participer à la demi-finale, alors le siège social international en avisera son remplaçant.
- B. Huit (8) semaines avant la tenue du concours de secteur, si un secteur compte seulement quatre (4) clubs en règle ou moins, le district a la possibilité de permettre au secteur d'autoriser les clubs à désigner deux (2) représentants pour participer au concours de secteur.
1. Même si de nouveaux clubs sont formés entre temps, le concours de secteur ne permettra toujours qu'à deux (2) concurrents par club de participer.
 2. Si une division compte quatre (4) secteurs ou moins, le district a la possibilité de permettre à la division d'autoriser la participation des deux (2) concurrents les mieux placés de chaque concours de secteur au concours de division.
 3. Si un district compte quatre (4) divisions ou moins, le district a la possibilité de permettre à la division d'autoriser la participation des deux (2) concurrents les mieux placés de chaque concours de division au concours du district.
 4. Ces décisions permettant la participation de deux (2) représentants, que ce soit au niveau des clubs, des secteurs ou des divisions, doivent être prises et transmises dans tout le district avant la tenue des premiers concours du cycle, c'est-à-dire avant la tenue des concours de club.
 - a) Une fois la décision prise, elle doit être appliquée de façon homogène à travers le district, dans tous les clubs, secteurs et divisions en question.
 - b) Si un district prend la décision d'autoriser les clubs à inscrire deux (2) représentants aux concours de secteurs, cela n'entraîne pas automatiquement un changement du nombre de représentants au niveau des divisions et du district.
 5. Il arrive parfois qu'un concours ne compte qu'un (1) seul concurrent. Dans ces cas-là, le concours est tenu quand même, et le concurrent est disqualifié s'il ne respecte pas les critères de durée, d'originalité et d'éligibilité.

4. Sujets et préparation du discours

- A. Le sujet d'un concurrent à un concours international de discours, à un concours de discours humoristiques, à un concours d'histoires invraisemblables et à un concours de discours en ligne doit être choisi par le concurrent.
- B. Le sujet des improvisations d'un concours Table Topics doit être choisi par le président du concours, tel que décrit dans la section concernant les concours Table Topics du présent livre de règles.
- C. Le sujet d'un concours d'évaluations doit se limiter à l'évaluation orale du discours de l'orateur de référence, tel que décrit dans la section concernant les concours d'évaluation du présent livre de règles.
- D. Les concurrents doivent créer leur propre discours, qui doit être suffisamment original.
 1. Les citations, les paraphrases et les références au contenu d'autres personnes doivent représenter moins de vingt-cinq pour cent du discours. Ces citations, paraphrases et références doivent être identifiées comme telles durant la présentation du discours.

2. Avant tous les concours, chaque concurrent doit certifier par écrit auprès du juge en chef que le contenu du discours est ou sera essentiellement original en utilisant le Speaker's Certification of Eligibility and Originality (Certification d'éligibilité et d'originalité de l'orateur - article 1183, uniquement en anglais).
- E. Les concurrents ne doivent pas faire référence à un autre concurrent ou à un discours prononcé par un autre concurrent lors du même concours auquel ils participent.
- F. Les concurrents présenteront leur discours dans le même espace, désigné par le président de concours.
1. Les concurrents, le juge en chef, les juges votants et le juge de bris d'égalité doivent être avisés des limites de cet espace avant le début du concours.
 2. Un pupitre ou un podium sera mis à la disposition des concurrents. Toutefois, l'utilisation d'un pupitre ou d'un podium n'est pas obligatoire. (Exception : pour le concours de discours en ligne, tous les concurrents sont responsables de l'équipement qu'ils utiliseront).
 3. Si la sonorisation est nécessaire, un microphone fixe, monté sur le pupitre, ou un micro sans fil doivent si possible être disponibles. (Exception : pour le concours de discours en ligne, tous les concurrents sont responsables de l'équipement qu'ils utiliseront).
 4. L'équipement utilisé doit être mis à la disposition des concurrents afin qu'ils se familiarisent avec leur utilisation avant le concours. Les concurrents sont responsables d'organiser le microphone du pupitre/podium et les autres équipements de façon discrète avant leur présentation. (Exception : pour le concours de discours en ligne, tous les concurrents sont responsables de l'équipement qu'ils utiliseront).

5. Procédures générales

- A. À tous les niveaux des concours de discours, un nombre précis de juges et d'officiers est requis.
1. Pour les concours de club, il faut un président de concours, un juge en chef, au moins cinq (5) juges votants, un juge de bris d'égalité, deux (2) scrutateurs et deux (2) chronomètres, si possible. Pour le concours de discours en ligne, un minimum d'un (1) chronomètre suppléant est également désigné en cas de difficultés techniques.
 2. Pour les concours de secteur, il faut un nombre égal de juges provenant de chaque club du secteur, ou un minimum de cinq (5) juges votants. En plus de ces juges votants, il faut nommer un président de concours, un juge en chef, un juge de bris d'égalité, deux (2) scrutateurs et deux (2) chronomètres. Pour le concours de discours en ligne, un minimum d'un (1) chronomètre suppléant est également désigné en cas de difficultés techniques.
 3. Pour les concours de division, il faut un nombre égal de juges votants provenant de chaque secteur de la division, ou un minimum de sept (7) juges. En plus de ces juges votants, il faut nommer un président de concours, un juge en chef, un juge de bris d'égalité, deux (2) scrutateurs et deux (2) chronomètres. Aucun juge en chef, juge votant ou juge de bris d'égalité ne doit être membre d'un club auquel appartient un concurrent du concours. Pour le concours de discours en ligne, un minimum d'un (1) chronomètre suppléant est également désigné en cas de difficultés techniques.
 4. Pour les concours de district, il faut un nombre égal de juges votants provenant de chaque division du district, ou un minimum de sept (7) juges. En plus de ces juges votants, il faut nommer un président de concours, un juge en chef, un juge de bris d'égalité, trois (3) scrutateurs et deux (2) chronomètres. Aucun juge en chef, juge votant ou juge de bris d'égalité ne doit être membre d'un club auquel appartient un concurrent du concours. Pour le concours de discours en ligne, un minimum d'un (1) chronomètre suppléant est également désigné en cas de difficultés techniques.

5. Pour les quarts de finale du concours international de discours, il doit y avoir un minimum de neuf (9) juges votants et un (1) juge de bris d'égalité pour chaque concours. Le président international précédent, une fois son mandat achevé, sera le juge en chef pour tous les quarts de finale. Si le président international précédent, une fois son mandat achevé, ne peut jouer le rôle de juge en chef, le premier vice-président nommera un autre ancien président international. Aucun juge votant ou juge de bris d'égalité ne peut être membre du même district qu'un concurrent du concours. Aucun juge votant ou juge de bris d'égalité ne peut être membre d'un club auquel appartient un concurrent du concours.
 6. Lors des demi-finales du concours international de discours, il doit y avoir un nombre égal de juges votants de chaque district, ou un minimum de neuf (9) juges votants. En plus de ces juges votants, il faut nommer un président de concours, un juge en chef, un juge de bris d'égalité, trois (3) scrutateurs et deux (2) chronométrateurs. Aucun juge en chef, juge votant ou juge de bris d'égalité ne doit être membre d'un club auquel appartient un concurrent du concours.
 7. Pour le CWorld Championship of Public Speaking, il faut un (1) juge votant provenant de chaque région. En plus des juges, il faut nommer un président de concours, cinq (5) juges qualifiants, un juge de bris d'égalité, trois (3) scrutateurs et deux (2) chronométrateurs. Le Président international précédent, une fois son mandat achevé, sera le juge en chef du World Championship of Public Speaking. Si le président international précédent, une fois son mandat achevé, ne peut jouer le rôle de juge en chef, le premier vice-président nommera un autre ancien président international. Aucun juge en chef, juge votant, juge qualifiant ou juge de bris d'égalité ne peut être membre d'un club auquel appartient un concurrent du concours.
 8. Les juges votants doivent rester anonymes durant leur mandat quel que soit le niveau.
 9. Le président de concours peut désigner un Toastmaster de concours. Dans ce cas, le terme « Toastmaster de concours » doit être employé pour désigner le membre secondant le président de concours. Un Toastmaster de concours ne peut pas non plus participer au concours dans lequel il sert.
 10. Les responsables du concours ne peuvent occuper plus d'une (1) fonction dans le même concours aux niveaux du secteur (si possible), de la division, du district, des quarts de finale, des demi-finales et de la finale.
- B. Avant le concours, les concurrents sont informés des règlements par le président du concours, qui fera tirer au sort leur ordre de présentation. Les concurrents tireront ensuite au sort leur ordre de passage avec le président du concours.
1. Pour les concours internationaux, d'évaluations, d'humour, de Table Topics et d'histoires invraisemblables, les concurrents tireront au sort leur position d'orateur avec le président du concours.
 2. Pour le concours de discours en ligne, la position d'orateur peut être établie à l'aide d'un outil de randomisation qui est partagé avec tous les concurrents.
- C. Si un concurrent ne peut pas se présenter à la séance d'information, son remplaçant, c'est-à-dire le concurrent le mieux classé après lui au concours précédent, a le droit d'assister à la séance d'information à sa place.
1. Si le concurrent ne se présente pas avant la présentation de la personne qui dirige le concours, alors il est immédiatement disqualifié et officiellement remplacé par son remplaçant.
 2. Si le concurrent ne se présente pas à la séance d'information des concurrents, mais arrive avant la présentation de la personne qui dirige le concours, le concurrent conserve le droit de participer, pourvu qu'il :
 - a) Signale son arrivée au président du concours.

- b) Ait rempli tous les formulaires nécessaires avant le début du concours.
 - c) Renonce officiellement à assister à la séance d'information.
- D. Avant le concours, les juges, les scrutateurs et les chronométreurs sont informés de leurs devoirs par le juge en chef.
1. Chaque juge votant reçoit le bulletin de vote approprié pour le concours.
 - a) Les juges des concours internationaux de discours reçoivent le International Speech Contest Judge's Guide and Ballot (Guide et bulletin de vote pour les concours internationaux de discours, Article 1172, uniquement en anglais).
 - b) Les juges des concours d'évaluation reçoivent le Evaluation Contest Judge's Guide and Ballot (Guide et bulletin de vote du juge du concours d'évaluations (article n° 1179).
 - c) Les juges des concours de discours humoristiques reçoivent le Guide et le bulletin de vote Humorous Speech Contest (article n°1191) (uniquement en anglais).
 - d) Les juges des concours de Table Topics reçoivent le Guide et le bulletin de vote Table Topics Contest (article n° 1180).
 - e) Les juges votants des concours d'histoires invraisemblables reçoivent le Guide et le bulletin de vote Tall Tales Contest (article n°1181) (uniquement en anglais).
 - f) Les juges votants du concours de discours en ligne reçoivent le Guide et le bulletin de vote du juge du concours de discours en ligne (article 1189A).
 - g) Tous les juges et juges de bris d'égalité reçoivent le Judge's Certification of Eligibility and Cod of Ethics-Certificat d'éligibilité et code d'éthique des juges (article n° 1170) (uniquement en anglais). Le formulaire doit être rempli, signé et remis au juge en chef.
 2. Les chronométreurs reçoivent la Speech Contest Time Record Sheet and Instruction for Timers (Article 1175, uniquement en anglais). Si nécessaire, ils sont également informés du fonctionnement des appareils qu'ils utiliseront.
 3. Les scrutateurs reçoivent la Counter's Tally Sheet (Feuille de compilation des votes, Article 1176, uniquement en anglais). Si nécessaire, ils sont également informés de la procédure de collecte des bulletins de vote et de la procédure de la salle de compilation, laquelle est décrite ci-dessous.
- E. Avant le concours, le juge en chef choisit un juge de bris d'égalité.
1. L'identité du juge de bris d'égalité doit être secrète, connue seulement du juge en chef.
 2. Le juge de bris d'égalité ne participe pas à la séance d'information des juges.
 3. Le juge en chef doit fournir au juge de bris d'égalité le Guide et le bulletin de vote du Juge de bris d'égalité avant le début du concours.
 - a) Les juges de bris d'égalité des concours internationaux de discours reçoivent le International Speech Contest Judge's Guide and Ballot - Guide et bulletin de vote du juge de bris d'égalité pour les concours internationaux de discours (article n° 1188) (uniquement en anglais).
 - b) Les juges de bris d'égalité des concours d'évaluation reçoivent le Evaluation Contest Tiebreaking Judge's Guide and Ballot - Guide et bulletin de vote du juge de bris d'égalité pour les concours d'évaluation (article n° 1179A) (uniquement en anglais).
 - c) Les juges de bris d'égalité des concours de discours humoristiques reçoivent le Humorous Speech Contest Tiebreaking Judge's Guide and Ballot - Guide et bulletin de vote du juge de bris d'égalité pour les concours de discours humoristiques (uniquement en anglais) (article n° 1191A).
 - d) Les juges de bris d'égalité des concours Table Topics reçoivent le Table Topics Contest Tiebreaking - Guide et bulletin de vote du juge de bris d'égalité des concours Table Topics (article n° 1180A) (uniquement en anglais).

- e) Les juges de bris d'égalité des concours d'histoires invraisemblables reçoivent le Guide et bulletin de vote du juge de bris d'égalité pour les concours d'histoires invraisemblables (article n° 1181A) (uniquement en anglais).
 - f) Les juges de bris d'égalité du concours de discours en ligne reçoivent le Guide et le bulletin de vote du juge de bris d'égalité du concours de discours en ligne (article 1189B).
- F. Pour les concours internationaux de discours, les concours d'histoires invraisemblables, et des concours de discours en ligne, le président du concours doit présenter chaque concurrent en annonçant son nom, le titre du discours et son nom.
1. Pour les concours Table Topics, le président du concours doit présenter chaque concurrent en annonçant son nom, le sujet d'improvisation et son nom.
 2. Pour les concours d'évaluation, le président du discours doit présenter chaque concurrent en annonçant son nom deux fois.
- G. Il est permis aux concurrents des concours internationaux de discours, des concours de discours humoristiques et des concours d'histoires invraisemblables de rester dans la salle durant toute la tenue du concours.
1. Les participants au concours de discours en ligne sont autorisés à rester dans la même salle virtuelle pendant toute la durée du concours.
 2. Les concurrents d'un concours d'évaluations doivent se retirer de la salle après le discours de l'orateur de référence, comme décrit dans la section sur les concours d'évaluations du présent livre des règles.
 3. Les concurrents d'un concours Table Topics doivent rester en dehors de la salle jusqu'à ce que l'orateur précédent ait terminé son improvisation, comme décrit dans la section portant sur les concours d'improvisation Table Topics du présent livre des règles.
- H. Il doit y avoir une (1) minute de silence entre les prestations des différents concurrents, au cours de laquelle les juges et le juge de bris d'égalité remplissent leur bulletin de vote. Tous les juges et le juge de bris d'égalité se doivent de juger tous les concurrents. Le juge en chef, lui, ne vote pas.
- I. Lorsque le dernier concurrent aura terminé, le juge en chef demandera le silence jusqu'à ce que les scrutateurs aient recueilli tous les bulletins de vote. Le juge en chef notifiera le président de concours lorsque tous les bulletins de vote auront été collectés. Le concours ne doit reprendre qu'une fois cette notification reçue.
1. Pour qu'un bulletin soit valide, un juge doit :
 - a) Remplir le bulletin de vote en inscrivant les première, deuxième et troisième places.
 - b) Inscrive son nom en caractères d'imprimerie sur le bulletin de vote et le signer. Les signatures électroniques sont acceptées.
 2. Lorsque les juges ont fini de marquer leurs bulletins, ils doivent discrètement remettre la partie inférieure du bulletin aux scrutateurs (en cas d'utilisation d'un bulletin physique, fournir aux juges des enveloppes dans lesquelles ils peuvent placer leurs bulletins avant la collecte).
 - a) La partie supérieure du bulletin de vote n'est pas remise aux scrutateurs. Elle est discrètement jetée par le juge après la fin du concours.
 3. Lorsque le juge de bris d'égalité a fini de marquer son bulletin de vote en classant tous les concurrents dans l'ordre, il doit discrètement remettre la partie inférieure du bulletin au juge en chef (si vous utilisez un bulletin de vote papier, fournissez au juge de bris d'égalité une enveloppe dans laquelle il pourra mettre son bulletin avant de le récupérer).
 - a) La partie supérieure du bulletin de vote n'est pas remise au juge en chef. Elle est discrètement jetée par le juge de bris d'égalité après la fin du concours.
 4. Pendant que les juges votants et le juge de bris d'égalité remplissent leurs bulletins de vote à la fin du concours, le chronométrateur remplit la feuille d'enregistrement des temps et la remet au juge en chef (si vous utilisez un formulaire papier, fournissez au chronométrateur une enveloppe dans laquelle il placera la feuille d'enregistrement des temps avant de la collecter).

- J. Une fois que tous les bulletins ont été collectés, les scrutateurs et le juge en chef compilent les résultats dans une salle de dépouillement privée (il peut s'agir d'une salle physique ou virtuelle, en fonction du type de concours).
1. Dans la salle de compilation, les scrutateurs font le décompte des résultats du concours au moyen de la Counter's Tally Sheet (Feuille de compilation des votes, Article 1176, uniquement en anglais).
 - a) Sur la Feuille de compilation des votes, chaque concurrent reçoit des points en fonction de la position que chaque juge leur a attribuée.
 1. Les concurrents en première position reçoivent trois (3) points.
 2. Les concurrents en deuxième position reçoivent deux (2) points.
 3. Les concurrents en troisième position reçoivent un (1) point.
 - b) Une fois tous les points notés sur la feuille de compilation, les scrutateurs font la somme des points de chaque concurrent et inscrivent ces totaux en bas de la feuille de compilation des votes.
 1. Le nombre total des points doit être vérifié par tous les scrutateurs avant d'inscrire les résultats.
 2. Les concurrents se voient attribuer une position en fonction du total de leurs points en bas de la feuille de compilation.
 - c) En cas d'égalité, le juge en chef consultera le bulletin de vote du juge de bris d'égalité.
 - d) Le concurrent en situation d'égalité qui a reçu la meilleure position sur le bulletin du juge de bris d'égalité se verra attribuer la position contestée, et tous les autres concurrents égaux ou inférieurs recevront les positions inférieures.
 2. Une fois les résultats compilés et vérifiés :
 - a) Le formulaire de notification du gagnant du concours (article 1182) sera rempli par le juge en chef avec le classement de tous les concurrents et soumis au président du concours du niveau suivant (s'il y a lieu).
 - b) Le formulaire de résultats (article 1168) sera rempli par le juge en chef avec les noms des gagnants dans l'ordre inverse et soumis au président de concours.
 3. Les bulletins de vote et la feuille de compilation seront conservés par le juge en chef jusqu'à l'annonce des gagnants.
- K. Après la conclusion des entretiens avec les concurrents, le président du concours annonce les gagnants.
1. Dans le cas d'un concours de trois (3) concurrents et plus, la troisième place, la deuxième place et la première place seront annoncées. Les gagnants seront annoncés dans l'ordre inverse.
 2. Dans le cas d'un concours de moins de trois (3) concurrents, la deuxième place (le cas échéant) et la première place seront annoncées. Les gagnants seront annoncés dans l'ordre inverse.
 3. Les vainqueurs doivent être annoncés avant la fin de l'événement.
 - a) Si le concours est le seul événement qui a lieu, les vainqueurs doivent être annoncés avant la suspension du concours.
 - b) Si plusieurs concours sont organisés dans le cadre d'une conférence ou d'un événement plus important, les gagnants de tous les concours doivent être annoncés avant la fin de la conférence ou de l'événement.
 4. Si plusieurs concours ont lieu au cours du même événement, chaque concours doit être officiellement suspendu avant le début du prochain concours, même si les vainqueurs n'ont pas encore été annoncés.

5. Pour les quarts de finale du concours international de discours, les concurrents se qualifiant pour les demi-finales seront annoncés sans ordre particulier. Le classement ne sera pas annoncé.
6. Pour les demi-finales du concours international de discours, les concurrents se qualifiant pour le CWorld Championship of Public Speaking seront annoncés sans ordre particulier. Les placements ne seront pas annoncés.
7. Les résultats sont définitifs et sans appel, à moins qu'il y ait eu une erreur lors de leur annonce, auquel cas il est permis au juge en chef, aux scrutateurs et aux chronométrateurs d'interrompre immédiatement la cérémonie afin de corriger l'erreur, le cas échéant.
 - a) Une fois le concours terminé, les résultats doivent rester inchangés.
- L. Une fois les gagnants annoncés, le juge en chef détruit les bulletins de vote, la feuille de compilation et la feuille de chronométrage.

6. Chronométrage des discours

- A. Deux (2) chronométrateurs sont nommés par le juge en chef. L'un dispose d'un chronomètre, l'autre d'un appareil qui affichera les couleurs vert, jaune et rouge. Pour le concours de discours en ligne, un minimum d'un (1) chronométrateur suppléant est également désigné en cas de difficultés techniques.
- B. L'appareil de signalisation des couleurs doit être bien en vue des concurrents.
- C. Le chronométrateur muni du chronomètre est responsable de la Speech Contest Time Record Sheet and Instructions for Timers (Feuille de chronométrage et des instructions aux chronométrateurs, Article 1175, uniquement en anglais). Cela constitue le chronométrage officiel.
- D. Le chronométrateur qui s'occupe de l'appareil de signalisation doit veiller à ce que les concurrents puissent bien voir les couleurs vert, jaune et rouge aux moments appropriés tout au long de leur prestation.
- E. Toutes les prestations des concurrents doivent être conformes aux lignes directrices concernant le chronométrage du concours.
 1. Dans le cas des concours internationaux de discours, des concours de discours humoristiques et des concours en ligne, la prestation doit durer de cinq (5) à sept (7) minutes. Les discours de moins de quatre (4) minutes et trente secondes ou de plus de sept (7) minutes et trente secondes entraînent la disqualification immédiate du concurrent. Les chronométrateurs ne doivent pas retenir les fractions de seconde. Un concurrent n'est pas qualifié avant que son discours n'atteigne quatre (4) minutes et 30 secondes et n'est pas disqualifié avant que son discours n'atteigne sept (7) minutes et 31 secondes.
 2. Dans le cas des concours d'improvisation Table Topics, la prestation doit avoir une durée d'une (1) à deux (2) minutes. Les improvisations de moins d'une (1) minute ou de plus de deux minutes (2) et trente secondes entraînent la disqualification immédiate du concurrent. Les chronométrateurs ne doivent pas retenir les fractions de seconde. Un concurrent ne peut être qualifié avant que son discours n'atteigne une (1) minute et ne peut être disqualifié avant que son discours n'atteigne deux (2) minutes et 31 secondes.
 3. Dans le cas des concours d'évaluations, la prestation doit avoir une durée de deux (2) à trois (3) minutes. Les discours de moins d'une (1) minute et trente secondes ou de plus de trois (3) minutes et trente secondes entraînent la disqualification immédiate du concurrent. Les chronométrateurs ne doivent pas retenir les fractions de seconde. Un concurrent n'est pas qualifié avant que son discours n'atteigne une (1) minute et 30 secondes et n'est pas disqualifié avant que son discours n'atteigne trois (3) minutes et 31 secondes.

4. Les discours des concours d'histoires invraisemblables doivent durer entre trois (3) et cinq (5) minutes. Une histoire de moins de deux (2) minutes et trente secondes ou de plus de cinq (5) minutes et trente secondes entraîne la disqualification immédiate du concurrent. Les chronométreurs ne doivent pas retenir les fractions de seconde. Un concurrent n'est pas qualifié avant que son discours n'atteigne deux (2) minutes et 30 secondes et n'est pas disqualifié avant que son discours n'atteigne cinq (5) minutes et 31 secondes.
- F. Le concurrent doit immédiatement commencer à se déplacer vers l'espace de prestation après avoir été présenté.
1. Afin de s'assurer que l'équipement audiovisuel de chaque concurrent est fonctionnel, chaque concurrent doit dire " « Merci, Président du concours » après avoir été présenté.
 - a) Si l'équipement audiovisuel fonctionne, le Président du concours répondra : « Je vous en prie ». Le chronométrage commence dès la première communication du concurrent, verbale ou non verbale. Il peut s'agir des premiers mots prononcés par le concurrent, mais cela peut comprendre les gestes, les effets sonores, l'intervention planifiée d'un tiers, etc.
 - b) Si l'équipement audiovisuel ne fonctionne pas, le Président de concours en informera le concurrent et interrompra le concours pour permettre les corrections nécessaires.
 1. Pour les concours internationaux, d'évaluations, d'humour, de Table Topics et d'histoires invraisemblables, lorsque les corrections appropriées ont été apportées, le Président du concours présente à nouveau le concurrent.
 2. Pour le concours de discours en ligne, le concurrent dispose de 10 minutes pour tenter d'apporter les corrections appropriées.
 - i. Si le concurrent est en mesure de corriger l'équipement dans les 10 minutes, le Président du concours présente à nouveau le concurrent.
 - ii. Si le concurrent n'est pas en mesure de corriger son équipement dans les 10 minutes, le concours se poursuit avec le concurrent suivant.
 2. L'orateur doit commencer sa prestation le plus rapidement possible après avoir pris position dans l'espace de prestation. Il ne lui est pas permis de retarder le déroulement du concours.

G. Les chronométreurs doivent fournir des signaux aux concurrents, de manière clairement visible pour l'orateur, mais discrètement vis-à-vis de l'auditoire.

 1. Pour les concours internationaux, humoristiques et en ligne :
 - a) Le signal vert s'affichera à cinq (5) minutes, et restera affiché durant une (1) minute.
 - b) Le signal jaune s'affichera à six (6) minutes, et restera affiché durant une (1) minute.
 - c) Le signal rouge s'affichera à sept (7) minutes, et restera affiché jusqu'à la conclusion du discours.
 2. Pour les concours d'évaluation :
 - a) Le signal vert s'affichera à deux (2) minutes, et restera affiché durant trente secondes.
 - b) Le signal jaune s'affichera à deux (2) minutes trente secondes, et restera affiché durant trente secondes.
 - c) Le signal rouge s'affichera à trois (3) minutes, et restera affiché jusqu'à la fin de l'évaluation.
 3. Pour les concours Table Topics :
 - a) Le signal vert s'affichera à une (1) minute, et restera affiché durant 30 secondes.
 - b) Le signal jaune s'affichera à une (1) minute trente secondes, et restera affiché durant trente secondes.
 - c) Le signal rouge s'affichera à deux (2) minutes, et restera affiché jusqu'à la fin de l'improvisation.
 4. Pour les concours d'histoires invraisemblables :
 - a) Le signal vert s'affichera à trois (3) minutes, et restera affiché durant une (1) minute.
 - b) Le signal jaune s'affichera à quatre (4) minutes, et restera affiché durant une (1) minute.

- c) Le signal rouge s'affichera à cinq (5) minutes, et restera affiché jusqu'à la fin de l'improvisation.
 - 5. Dans tous les concours, aucun signal ne sera donné pour annoncer un dépassement de temps.
 - 6. Les concurrents ayant une déficience visuelle peuvent demander que le signal visuel soit remplacé par un signal de leur choix et cette demande doit leur être accordée.
 - a) Les signaux d'avertissement acceptables sont, entre autres, un avertisseur sonore, une cloche ou une personne annonçant les temps à cinq (5), six (6) et sept (7) minutes.
 - b) Le concurrent est responsable de fournir le signal auditif et les instructions particulières quant à son utilisation.
 - 7. En cas de problème technique, que ce soit pour l'appareil de signalisation ou le chronomètre, le concurrent bénéficie de trente secondes supplémentaires avant le dépassement de temps entraînant la disqualification.
- H. Avant l'annonce des résultats, le président doit annoncer le nombre de disqualifications pour des raisons de temps, sans nommer les concurrents en question.

7. Contestations et disqualifications

- A. Les contestations ne peuvent se faire que sur la base de l'éligibilité, de l'originalité et de la référence à un autre concurrent ou au discours d'un autre concurrent, et ne peuvent être émises que par les juges votants et/ou les concurrents. Toute contestation doit être émise auprès du juge en chef et/ou du président de concours avant la suspension du concours.
- B. Le juge en chef, le président du concours, les juges votants et les concurrents ne doivent pas prendre en compte les protestations potentielles des membres de l'auditoire.
- C. Avant d'être disqualifié pour des raisons d'originalité ou pour avoir fait référence à un autre discours, le concurrent a le droit de se défendre auprès des juges. Après la défense du concurrent, la disqualification n'a lieu que si les juges votent majoritairement pour disqualifier le concurrent.
- D. Le président du concours a le droit de disqualifier le concurrent pour des raisons d'éligibilité.
- E. Toutes les décisions prises par les juges sont définitives et sans appel.

8. Utilisation d'accessoires et équipements électroniques

- A. Les concurrents qui prévoient d'utiliser des accessoires (y compris, mais sans s'y limiter, toute sorte d'appareils électroniques, de la musique, des diapositives PowerPoint ou des arrière-plans virtuels) doivent en informer le président du concours avant le début de celui-ci.
- B. Les candidats doivent se soumettre à toute restriction de l'utilisation d'accessoires imposées par le site.
- C. Tous les accessoires doivent être installés durant la minute de silence précédant le discours du candidat et retirés de la scène au cours de la minute de silence suivant le discours.
 - 1. Les candidats peuvent demander l'aide de quelqu'un pour l'utilisation des accessoires. Toutefois, ce n'est pas la responsabilité du président du concours ou de tout autre dirigeant du concours.
 - 2. Les candidats doivent prouver au président du concours, avant que celui-ci débute, que les accessoires peuvent être installés et retirés dans le temps alloué.
 - a) Si un candidat ne peut en fournir la preuve, les accessoires ne peuvent être utilisés durant le concours.

Règles du concours international de discours

Le concours international de discours permet aux membres de s'entraîner à parler en public et à développer des contenus dans un cadre compétitif. Chaque discours doit s'inscrire dans le cadre de l'objectif général du concours : Développer et présenter clairement des idées dans un discours substantiellement original.

Le concours international de discours, qui doit être tenu exclusivement en anglais, suit toutes les règles décrites dans la section Règles générales du présent manuel. En outre, les ajouts et exceptions suivants s'appliquent.

1. Le Concours International de discours commence au sein d'un club, se poursuit aux niveaux du secteur, de la division, du district, du quart de finale, de la demi-finale et de la finale.

A. Les vidéos du concours au niveau du district qui sont soumises au siège social international pour être utilisées lors des quarts de finale doivent répondre à ces exigences :

Audio

▶ Le son doit être clair, sans écho, grésillement ou autre bruit de fond excessif.

Caméra

▶ La caméra doit enregistrer en haute définition.

▶ Seule une prise de vue par une caméra unique est autorisée. L'utilisation de plusieurs angles de vue n'est pas autorisée.

▶ La caméra doit être placée sur un trépied afin d'assurer sa stabilité et d'éviter tout mouvement indésirable.

▶ La caméra doit offrir une vue nette et dégagée des concurrents.

▶ La totalité de l'espace de parole doit être visible tout au long de l'enregistrement.

▶ La caméra doit être surveillée en permanence par un opérateur afin de s'assurer qu'elle enregistre correctement.

▶ L'utilisation du zoom n'est pas autorisée.

Éclairage

▶ La zone de la prestation doit être bien éclairée.

▶ Les expressions faciales de l'orateur doivent être visibles tout au long du discours ; l'image ne doit pas être trop claire ou trop sombre.

▶ Aucun éclairage, qu'il soit artificiel ou naturel, ne doit être dirigé directement vers la caméra.

Enregistrement vidéo

▶ L'enregistrement ne doit comporter que l'introduction du discours du vainqueur par le président du concours et l'intégralité du discours vainqueur.

▶ L'enregistrement ne doit pas être modifié, par exemple en y ajoutant du texte, des graphiques, des images, ni de toute autre manière qui ne répond pas aux exigences ci-dessus.

- ◆ B. Si une vidéo lors des quarts de finales ne répond pas aux conditions pour les enregistrements, le concurrent sera disqualifié par le juge en chef. Le district soumissionnaire sera informé de la disqualification et disposera de trois (3) jours ouvrables pour soumettre une vidéo de son concurrent suivant le mieux placé (une deuxième soumission du premier concurrent n'est pas autorisée). Si la vidéo du concurrent suivant ne satisfait pas aux exigences en matière d'enregistrement, le concurrent sera disqualifié par le juge en chef. Le district n'aura pas la possibilité de soumettre des vidéos supplémentaires pour les quarts de finale.

- C. Soumission du district au siège international
1. À la suite du concours international de discours au niveau du district, le juge en chef classe tous les concurrents au niveau du district en fonction de leurs résultats sur la fiche Notification of Contest Winner (Article 1182, uniquement en anglais), puis l'envoi au Directeur de la qualité des programmes.
 2. Le Directeur de la qualité des programmes envoie la fiche Notification of Contest Winner, la fiche Quarterfinals Video Release et la vidéo du vainqueur au siège social international dans le format et selon la méthode choisis.
- D. Les quarts de finales seront effectués par vidéo après la soumission des vainqueurs du district. Les quarts de finale comprennent les vainqueurs de district répartis de manière aléatoire dans des concours comptant au moins neuf (9) et au plus dix (10) concurrents chacun.
1. Les juges des quarts de finale visionneront toutes les vidéos du concours qui leur ont été assignées dans l'ordre décidé par le juge en chef.
 2. Les juges des quarts de finales doivent visionner toutes les vidéos au cours d'une (1) seule séance.
 3. Les juges des quarts de finale ne peuvent visionner chaque vidéo qu'une seule fois. Il est interdit de mettre les vidéos sur pause ou de revenir en arrière.
 4. Une fois les résultats des quarts de finale annoncés, des informations concernant le concours des demi-finales sont communiquées aux gagnants par le siège social international.
- E. Les demi-finales doivent être organisées lors du congrès international et seront disputées entre les deux (2) premiers lauréats de chaque quart de finale, assignés de manière aléatoire à quatre (4) concours différents.
1. Les séances d'information pour tous les concurrents ont lieu simultanément et sont animées par les membres du siège social international.
 2. Les séances d'information pour tous les juges ont également lieu simultanément et sont assurées par les membres du siège social mondial.
- F. Chaque participant au World Championship of Public Speaking doit présenter un discours entièrement nouveau et différent de celui présenté lors de la demi-finale de l'année en cours ou des demi-finales et finales de l'année précédente.
1. Les vainqueurs se qualifiant pour les demi-finales lors du congrès international prépareront et enverront au siège social international le plan de leur discours pour les demi-finales. S'ils ont auparavant concouru au niveau des demi-finales ou des finales, les concurrents enverront au siège social international le plan des discours qu'ils ont prononcés à ces niveaux. Les plans des discours des vainqueurs des demi-finales seront fournis aux juges qualifiants avant ou durant la séance d'information des juges pour le World Championship of Public Speaking.
 2. Les juges recevront également une feuille de qualification. Les juges qualifiants doivent y indiquer si le discours prononcé par l'orateur au cours du World Championship of Public Speaking est entièrement nouveau et complètement différent du discours prononcé au cours de la demi-finale ou de toute demi-finale ou finale des années précédentes.
 3. Alors que les juges remplissent leurs bulletins de vote, ils doivent également remplir le formulaire de qualification, le placer dans l'enveloppe et mettre cette enveloppe en vue afin qu'elle soit recueillie.
 4. Lors de la comptabilisation des votes dans la salle des scrutateurs, le juge en chef vérifie les formulaires Qualification de l'orateur. Si au moins trois (3) des cinq (5) juges ont coché (X) que l'orateur doit être disqualifié, alors celui-ci est immédiatement disqualifié, et ce sans appel ou contestation possible.

2. Les demi-finales et le World Championship of Public Speaking se dérouleront selon la version du règlement qui était en vigueur lorsque le cycle du concours a débuté le 1er juillet précédent, soit environ 14 mois avant le World Championship of Public Speaking.

Règles du concours d'évaluation

Les règles suivantes, en plus des règles décrites dans la section Règles générales, s'appliquent au concours d'évaluation. En outre, les ajouts et exceptions suivants s'appliquent.

1. Au début du concours, un discours de cinq (5) à sept (7) minutes est présenté.
 - A. Le discours de référence doit être de type discours de concours ou être issu d'un projet de l'expérience d'apprentissage Toastmasters Pathways.
 - B. Les concurrents qui choisissent de prendre des notes préparatoires durant le discours de référence doivent utiliser la fiche Evaluation Contestant Notes (Article 1177, uniquement en anglais) Plus d'une (1) fiche peut être utilisée.
 - C. Il est recommandé, à tous les niveaux du concours, que le Toastmaster prononçant le discours de référence ne soit pas membre du même club que l'un des concurrents.
 - D. L'orateur de référence doit être présenté par son nom, le titre du discours, le titre du discours et son nom.
 - E. Le projet de l'orateur de référence, ou tout autre objectif que ce dernier peut avoir, ne peut être révélé aux concurrents, au juge en chef, aux juges votants, au juge de bris d'égalité ou à l'auditoire.
2. Une fois le discours de référence terminé, tous les concurrents doivent quitter la salle. Ils auront cinq (5) minutes pour se préparer, en utilisant leur fiche Evaluation Contestant Notes.
 - A. Le chronométrage et la supervision de la préparation des concurrents doivent être placés sous la responsabilité de l'huissier du concours.
 - B. S'il n'est pas possible ou efficace de faire quitter la salle par les concurrents, les concurrents effectuent leurs cinq (5) minutes de préparation dans la même salle, toujours sous la surveillance de l'huissier du concours.
 - C. Il est interdit aux concurrents d'utiliser des appareils numériques ou tout autre matériel leur conférant un avantage injuste.
3. Une fois les cinq (5) minutes passées, aucune autre préparation n'est autorisée et tous les concurrents doivent remettre leur fiche Evaluation Contestant Notes à l'huissier du concours. Les fiches Evaluation Contestant Notes doivent être remises lorsqu'ils seront appelés à présenter leur évaluation.
4. Les concurrents sont présentés en les nommant deux fois de suite. Cette différence avec la procédure habituelle, qui consiste à donner « le nom, le titre du discours, le titre du discours, le nom », provient du fait que les évaluations n'ont pas de titre.

Règles du concours de discours humoristiques

Les règles suivantes, en plus des règles décrites dans la section Règles générales, s'appliquent au concours de discours humoristiques. En outre, les ajouts et exceptions suivants s'appliquent.

1. Le concurrent doit choisir le sujet du discours humoristique. L'orateur doit éviter les contenus, anecdotes et documents potentiellement offensants.
2. Le discours doit être structuré (introduction, développement, conclusion), et non pas présenté sous forme d'un monologue constitué d'une succession de farces individuelles.

Règles du concours de Table Topics

Les règles suivantes, en plus des règles décrites dans la section Règles générales, s'appliquent au concours Table Topics. En outre, les ajouts et exceptions suivants s'appliquent.

1. Les concurrents doivent tous improviser sur la même question, qui devrait être de nature générale.
 - A. Le sujet est choisi par le Président du concours.
2. Le sujet doit être formulée par une phrase suffisamment longue, ne pas nécessiter de connaissances particulières, et mener à une opinion ou à une conclusion.
3. Les concurrents ne doivent aucunement connaître le sujet à l'avance avant d'être présentés par le président du concours.
4. Il est interdit aux concurrents d'utiliser des appareils numériques ou tout autre matériel leur conférant un avantage injuste..
5. Au début du concours, tous les concurrents, sauf le premier, doivent quitter la salle et restent sous la surveillance de l'huissier du concours.
6. Les concurrents sont présentés par leur nom, la question, la question et leur nom.
7. À la fin de chaque discours, l'orateur suivant est invité dans la salle.

Règles du concours d'histoires invraisemblables

Les règles suivantes, en plus des règles décrites dans la section Règles générales, s'appliquent au concours d'histoires invraisemblables. En outre, les ajouts et exceptions suivants s'appliquent.

1. Le sujet d'une histoire invraisemblable doit être d'une nature exagérée et improbable, et le récit doit avoir un thème, un fil conducteur, un scénario.
2. L'usage de l'humour ou d'accessoires est permis afin de soutenir ou d'illustrer le récit.

Règlement du Concours de discours en ligne

Le concours de discours en ligne permet aux membres de s'exercer à la prise de parole en public et au développement de contenu dans un cadre compétitif en utilisant une plateforme en ligne. Le sujet et l'objectif de chaque discours sont déterminés par l'orateur. Chaque discours doit s'inscrire dans le cadre de l'objectif général du concours : Développer et présenter clairement des idées dans un discours substantiellement original.

Les règles suivantes, en plus des règles décrites dans la section Règles générales, s'appliquent au concours de discours en ligne. En outre, les ajouts et exceptions suivants s'appliquent.

1. Le concours de discours en ligne est organisé avec la participation en direct de tous les participants et des responsables du concours, en ligne à partir de lieux physiquement éloignés.
2. Tous les concurrents et responsables du concours doivent participer au concours en direct, en temps réel, à l'aide d'un équipement qu'ils se procurent eux-mêmes.
3. Toutes les séances d'information et les répétitions doivent s'effectuer en ligne.
 - A. Les séances d'information des concurrents et des juges doivent comprendre les éléments suivants :
 1. Des indications sur la manière dont les difficultés techniques seront traitées.
 2. Comment les concurrents et les responsables du concours peuvent contacter le juge en chef, le président du concours et les autres modérateurs de la réunion pendant le concours.
 3. Comment le juge en chef et/ou le président du concours peuvent communiquer avec les participants pendant le concours.

- B. La répétition doit prévoir du temps pour que
 1. Chaque concurrent puisse effectuer un contrôle audiovisuel.
 2. Le président du concours définisse le temps de parole de chaque concurrent.
4. La plateforme choisie pour héberger le concours de discours en ligne doit répondre aux exigences suivantes :
 - A. Tous les participants peuvent participer au concours en ayant la possibilité d'activer et de désactiver leur vidéo, ainsi que d'activer et de désactiver le son.
 - B. Tous les responsables du concours peuvent visionner les discours des concurrents en direct tout en préservant la confidentialité.
 - C. L'organisateur de la réunion peut mettre les participants en sourdine ou désactiver leur vidéo, et inviter les participants à rétablir le volume ou à activer leur vidéo.
 - D. Tous les concurrents peuvent recevoir des signaux de chronométrage de la part du chronométrateur.
5. Avant le concours, le juge en chef et le président du concours établissent un moyen de communiquer en privé ou de signaler que le concours doit être suspendu.
6. La Déclaration du concours de discours en ligne ci-dessous doit être lue ou incluse par écrit dans un endroit visible par tous les participants au concours :
 - A. En participant à ce concours de discours en ligne de la région, de la division ou du district, vous acceptez la politique de confidentialité de Toastmasters International ainsi que le service d'hébergement en ligne non associé. Certaines de vos informations personnelles, telles que votre nom, votre image et tout message partagé, peuvent être partagées avec d'autres participants à la réunion et seront enregistrées par Toastmasters International qui pourra utiliser l'enregistrement à l'avenir comme bon lui semble. Votre présence en ligne sur le site décharge Toastmasters International de toute réclamation, demande, droit, promesse, dommage et responsabilité découlant de, ou en rapport avec, l'utilisation ou la distribution de ces enregistrements vidéo, y compris, mais sans s'y limiter, toute réclamation pour atteinte à la vie privée, appropriation de l'image ou diffamation.
7. Si un concurrent rencontre une difficulté technique qui affaiblit considérablement ou supprime complètement le son, la vidéo ou les deux pendant le concours :
 - A. Le juge en chef et le président du concours se concertent et déterminent si le concours est suspendu.
 1. Si le concours est suspendu, le participant concerné ne dispose pas de plus de 10 minutes pour tenter de rétablir une connexion sécurisée au concours.
 - a) Si le concurrent parvient à rétablir une connexion sécurisée dans les 10 minutes, le président du concours indique le dernier mot ou la dernière phrase qui a été entendu(e) et le concurrent poursuit son discours à partir de ce point, sans allocation de temps supplémentaire.
 - b) Si le concurrent ne parvient pas à rétablir une connexion sécurisée dans les 10 minutes, le concours se poursuit avec le concurrent suivant.
8. Si un juge votant rencontre une difficulté technique l'empêchant d'entendre ou de voir suffisamment bien un concurrent pour s'acquitter de ses responsabilités, il doit en informer immédiatement le juge en chef et son bulletin ne sera pas pris en compte dans les résultats finaux du concours.
 - A. Des juges suppléants peuvent être désignés avant le concours pour assurer la fonction de juge en cas de difficulté technique. Si des juges suppléants sont nommés, ils doivent juger l'ensemble du concours, mais leur bulletin de vote ne sera consulté que si un juge principal n'a pas été en mesure de remplir sa fonction.

9. Si un chronométreur rencontre une difficulté technique l'empêchant d'entendre ou de voir un concurrent suffisamment bien pour s'acquitter de ses responsabilités, il doit en informer immédiatement le juge en chef.
 - A. Le chronométreur de réserve doit chronométrer toutes les interventions, mais son relevé de temps ne sera consulté qu'à partir du moment où le chronométreur principal qui remplit le relevé de temps n'a pas été en mesure de remplir sa fonction.
 - B. S'il n'y a qu'un seul chronométreur suppléant, il doit également être prêt à faire fonctionner le dispositif de signalisation si le chronométreur principal qui fait fonctionner le dispositif de signalisation n'est pas en mesure de remplir sa fonction.
10. Si un nombre suffisant de participants au concours rencontrent une difficulté technique empêchant le déroulement du concours, le juge en chef et le Président du concours se concertent et décident de suspendre ou non le concours. Si le concours est suspendu, il doit être repris dans un délai d'une (1) heure ou le reste du concours doit être reprogrammé.
 - A. Le juge en chef et/ou le président du concours doivent communiquer leur décision à tous les participants au concours en temps utile.
 1. Si le concours est suspendu et peut être repris dans un délai d'une (1) heure, et si un concurrent en était à la moitié de son discours lorsque l'interruption s'est produite, le président du concours indique le dernier mot ou la dernière phrase entendue et le concurrent poursuit son discours à partir de ce point, sans allocation de temps supplémentaire.
 2. Si le concours doit être reporté, seuls les concurrents qui ne se sont pas encore présentés le feront lors du concours reporté. Si un concurrent en était à la moitié de son discours lorsque la perturbation s'est produite, il peut reprendre son discours depuis le début lors du concours reporté. Les responsables du concours doivent envoyer tous les formulaires partiellement remplis (guide du juge et bulletin de vote, feuille de temps, etc.) au juge en chef pour qu'il les conserve jusqu'à ce que le concours soit reprogrammé.
11. L'utilisation de systèmes de vote externes est interdite.

LISTES DE CONTRÔLE DES CONCOURS

Un concours doit être soigneusement planifié et tenu de manière professionnelle. Il n'est pas obligatoire d'utiliser ces listes de contrôle, mais c'est toutefois fortement recommandé.

Liste de contrôle du président du concours

En tant que président du concours, vous devez :

- ▶ Planifier le budget du concours,
- ▶ Prendre les dispositions nécessaires pour trouver un lieu, une plateforme de réunion en ligne et/ou du matériel audiovisuel (conformément au règlement du type de concours sélectionné),
- ▶ Mener un programme de publicité avant et après le concours,
- ▶ Veiller à ce que toutes les factures relatives à l'événement soient payées rapidement,
- ▶ S'assurer que chaque orateur peut participer au concours et qu'il en connaît les règles,
- ▶ S'assurer que l'équipement audiovisuel que vous êtes chargé de fournir fonctionne,
- ▶ S'assurer que le juge en chef, les juges votants, les chronométreurs et les scrutateurs sont informés de leurs fonctions,
- ▶ Veiller à ce que les bulletins de vote soient soigneusement dépouillés, et
- ▶ Veiller à ce que les prix soient remis aux lauréats lors d'une cérémonie dont ils seront fiers.

Bien que vous disposiez d'un comité complet pour vous aider, ces tâches demeurent quand même sous votre responsabilité.

Préparation

1. Déterminez le budget du concours, en gardant en tête que les dépenses et les revenus doivent être égaux. Prévoyez des dépenses telles que les prix, le matériel du concours, les dépôts, les repas, l'impression, l'affranchissement, le lieu ou la plateforme de réunion en ligne (le cas échéant), etc.
Remarque: Si l'entrée dans la salle est payante, les concurrents doivent être exonérés des frais. Les concurrents ne doivent pas payer de frais pour participer à un concours.
2. Prévoyez un moment et un endroit pour la tenue du concours, effectuez cette sélection en collaboration avec le dirigeant de Toastmasters approprié.
3. Élaborez l'ordre du jour du concours.
4. Organisez le matériel et les services requis pour la tenue du concours.
5. Commandez ou téléchargez les certificats de participation au siège social international pour tous les orateurs du concours .
6. Commandez les trophées et/ou commandez ou téléchargez les certificats du siège social international pour les gagnants.

Remarque: L'apposition du logo Toastmasters ou des mots « Toastmasters » ou « Toastmasters International » sur des prix de concours de discours qui n'ont pas été achetés au siège international constitue une violation de la marque de commerce.

7. Les formulaires et articles nécessaires à la tenue d'un Concours international de discours sont disponibles gratuitement en ligne, à l'adresse **toastmasters.org** :
 - ▶ Speaker's Certification of Eligibility and Originality (Certification d'éligibilité et d'originalité de l'orateur, Article 1183, uniquement en anglais)
 - ▶ Speech Contest Time Record Sheet and Instructions for Timers (Feuille de chronométrage et instructions aux chronométreurs, Article 1175, uniquement en anglais)
 - ▶ Judge's Guide and Ballot (Guide et bulletin de vote du juge, uniquement en anglais)
 - ▶ Judges' Certification and Code of Ethics (Article 1170, uniquement en anglais)
 - ▶ Counter's Tally Sheet (Feuille de compilation des votes, Article 1176, uniquement en anglais)
 - ▶ Tiebreaking Judge's Guide and Ballot (Guide et bulletin de vote du juge de bris d'égalité)
 - ▶ Speech Contestant Profile (Profil du concurrent, Article 1189, uniquement en anglais)
 - ▶ Certificats de concours d'éloquence
 - ▶ Speech Contestant Profile (Profil de concurrent de discours, Article 1168, uniquement en anglais)
8. Nommez le juge en chef. La section sur l'éligibilité du présent livre des règles contient de plus amples renseignements sur l'éligibilité d'un juge en chef. Déterminez une méthode de communication ou un signal privé avec le juge en chef si le concours doit être interrompu.
9. Nommez toutes les fonctions de soutien nécessaires au concours, notamment un huissier, un orateur de référence ou toute autre fonction.
 - A. Rencontrez les membres occupant les fonctions de soutien et informez-les de leurs responsabilités.
10. Avisez les responsables du concours du moment et de l'endroit du concours et de la séance d'information précédant le concours. (Donnez amplement de temps aux officiers, par exemple en les avisant deux semaines avant la tenue du concours de club).
11. Avisez les concurrents du moment et de l'endroit du concours et de la séance d'information précédant le concours de deux (2) à six (6) semaines avant la tenue du concours. Fournissez alors un dossier d'information à chaque candidat. La trousse d'information contient :
 - ▶ *Livre de règles des concours de discours* (article fr-FR 1171)
 - ▶ Speech Contestant Profile (Profil de concurrent de discours, Article 1168, uniquement en anglais)
 - ▶ Speaker's Certification of Eligibility and Originality (Certification d'éligibilité et d'originalité de l'orateur, Article 1183, uniquement en anglais)
 - ▶ Tout matériel de formation pertinent pour votre plateforme en ligne (si vous organisez un concours de discours en ligne)
12. Faites la promotion du concours dans votre collectivité avec les médias de votre choix.
- ◆ 13. S'assurer que chaque participant est éligible selon le règlement du concours avant le concours. Le président du concours a le droit de disqualifier le concurrent pour des raisons d'éligibilité. Si un participant n'est pas éligible, informez-le de sa disqualification avant le concours. Pour vérifier l'éligibilité des concurrents :
 - ▶ Vérifiez le statut de leur adhésion : les dirigeants de club et les dirigeants de district peuvent utiliser l'Assistant d'éligibilité dans Leadership Central sur **toastmasters.org** pour déterminer si un concurrent est un membre cotisant d'un club cotisant ou un directeur de district actuel.
 - ▶ Vérifiez le parcours d'éducation : si le membre participe au concours international de discours, confirmez qu'il a achevé les niveaux 1 et 2 de n'importe quel parcours de l'expérience d'apprentissage Toastmasters Pathways ou remporté le prix Toastmaster Distingué. Contactez le siège social international de l'équipe du concours de discours par e-mail à l'adresse **speechcontests@toastmasters.org**.

Séance d'information des concurrents

1. Vérifiez la présence de chaque concurrent et confirmez la prononciation de leur nom avec eux.
Remarque: Vous mènerez également un bref entretien informel avec chaque concurrent une fois tous les bulletins de votes collectés.
2. Passez en revue les règles du concours avec les concurrents.
3. Remplissez le Speaker's Certification of Eligibility and Originality (Certification d'éligibilité et d'originalité de l'orateur, Article 1183, uniquement en anglais). Rappelez aux concurrents qu'en signant ce formulaire, ils indiquent qu'ils ont pris connaissance des règles du concours en matière d'éligibilité et d'originalité.
5. Passez en revue le protocole de chronométrage avec les concurrents.
6. Familiarisez les concurrents avec l'espace de parole.
 - ▶ Pour les concours internationaux, d'évaluations, d'humour, de Table Topics et d'histoires invraisemblables, il peut s'agir d'un pupitre, de tables, d'un éclairage, d'un microphone, etc. Tous les concurrents doivent avoir l'occasion de tester le matériel audiovisuel avant le concours.
 - ▶ Pour le concours de discours en ligne, le président du concours travaille avec chaque concurrent pour tester son système audio et vidéo et définir une zone de parole standard en fonction des limitations de son environnement.
7. Déterminez les positions de prise de parole, conformément aux règles.
8. Si vous organisez un concours de discours en ligne, assurez-vous que tous les concurrents se sentent à l'aise avec la plateforme en ligne requise pour le concours.

Durant le concours

1. Ouvrez le concours avec une brève introduction. Informez l'auditoire :
 - ▶ Que les règles ont été passées en revue avec le juge en chef et les concurrents.
 - ▶ Que les concurrents ont été informés de la position des signaux de couleur.
 - ▶ Que la prise de photo n'est pas permise durant le concours.
 - ▶ Chaque concurrent choisit lui-même le sujet de son discours. Certains contenus peuvent être de nature personnelle et comporter des expressions, des idées ou des croyances que certains auditoires pourront considérer comme étant sensibles.
 - ▶ Si vous organisez un concours de discours en ligne, incluez la déclaration du concours de discours en ligne dans l'introduction du concours si elle n'est pas publiée par écrit.
2. Présentez chaque concurrent. Ne faites aucune remarque préliminaire, que ce soit sur l'orateur ou sur le sujet du discours, ne nommez pas le club dont le concurrent est membre, ne donnez pas le lieu de résidence du membre. Présentez chaque concurrent lentement et clairement. Confirmez que l'équipement audiovisuel fonctionne comme décrit dans les règles.
3. Une fois les prestations terminées, demandez aux juges votants et au juge de bris d'égalité de remplir leurs bulletins de vote. Les scrutateurs recueilleront alors les bulletins de vote des juges, et le juge en chef s'occupera de la feuille de chronométrage et du bulletin de vote du juge de bris d'égalité. Lorsque tous les bulletins de vote et la feuille de chronométrage auront été recueillis, le juge en chef et les scrutateurs passeront à la salle de compilation des votes.
 - ▶ Tous les bulletins de vote, les feuilles de scrutateurs et la feuille de chronométrage sont réputés confidentiels.
 - ▶ Le juge en chef veille à ce que tous les formulaires de concours soient éliminés de manière appropriée.
 - ▶ Gardez une liste donnant les trois positions gagnantes, afin de connaître le remplaçant si le gagnant ne peut pas se présenter au niveau suivant.
4. Pendant que les scrutateurs comptabilisent les votes, le président du concours s'entretient avec chaque orateur.

- ▶ Après la fin des prestations et pendant la comptabilisation des votes, veuillez présenter les concurrents de nouveau, en nommant le club, le secteur, la division et le district qu'ils représentent, et donnez-leur un certificat de participation. Servez-vous des renseignements biographiques des concurrents pour mener une courte entrevue avec eux.
- 5. Une fois les entrevues terminées, recueillez les résultats du concours de la part du juge en chef.
- ◆ 6. Traitez les contestations. Seuls les juges et les concurrents ont le droit d'émettre une contestation. Le juge en chef, le président du concours, les juges votants et les concurrents ne doivent pas prendre en compte les protestations potentielles des membres de l'auditoire. Toute contestation doit être émise auprès du juge en chef ou du président de concours avant l'annonce que le concours est suspendu. Le juge en chef résoudra toute contestation avant l'annonce de l'ajournement du concours.
- ◆ 7. Avant l'annonce des résultats, le président doit annoncer toute disqualification pour des raisons de temps, sans nommer les concurrents en question. Les disqualifications pour originalité, référence à un autre concurrent ou au discours d'un autre concurrent, ou pour ne pas avoir présenté un discours entièrement nouveau et différent au World Championship of Public Speaking ne sont pas annoncées.
- 8. Pour conclure, remerciez tous ceux qui ont contribué à la réussite du concours.

Après le concours

1. Fournissez les coordonnées du gagnant au juge en chef afin qu'il remplisse le formulaire Notification of Contest Winner (formulaire d'Avis des gagnants de concours, Article 1182, uniquement en anglais). Confirmez que le juge en chef envoie bien ce formulaire au président du concours du niveau suivant, ou au siège social international dans le cas d'un concours international de discours au niveau du district.
2. Envoyez des communiqués de presse (et des photos, si possible) aux journaux locaux et au bulletin d'information de l'entreprise dont le gagnant est membre, si possible.
3. Veillez à ce que toutes les dépenses concernant la tenue du concours soient payées.

Liste de contrôle du juge en chef

Avant le concours

1. Nommer et instruire les juges votants, les scrutateurs, les chronométrateurs et le juge secret de bris d'égalité.
2. Jouer le rôle de scrutateur en chef et fournir à chaque assistant-scrutateur la Counter's Tally Sheet (Article 1176, uniquement en anglais).
3. Encouragez tous les responsables de concours de discours à consulter la formation en ligne sur les concours de discours à l'adresse toastmasters.org/resources/speech-contests.
4. Mener la séance d'information auprès des juges votants, des chronométrateurs et des scrutateurs.
 - ▶ Pour les concours internationaux, d'évaluations, d'humour, de Table Topics et d'histoires invraisemblables, la séance d'information du juge peut se dérouler en personne ou en ligne, à la discrétion du juge en chef. Les séances d'information en ligne sont autorisées afin de permettre d'organiser davantage de sessions d'informations complètes.
 - ▶ Pour le concours de discours en ligne, la séance d'information du juge doit se faire en ligne.
5. Déterminer une méthode de communication ou un signal privé avec le président du concours si le concours doit être interrompu.

Liste de contrôle de la séance d'information par le juge

1. Distribuez les articles suivants à tous les juges :
 - ▶ Liste des concurrents selon leur ordre de prestation
 - ▶ Guide et bulletin de vote du juge
 - ▶ *Livre de règles des concours de discours* (Article fr-FR1171)
 - ▶ Judges' Certification and Code of Ethics (Article 1170, uniquement en anglais)
 - ▶ Tout matériel de formation pertinent pour votre plateforme en ligne (si vous organisez un concours de discours en ligne)
2. Donnez à tous les juges des instructions sur le Protocole et les procédures permettant d'atténuer et de résoudre les problèmes inattendus.
 - ▶ Pour les concours internationaux, d'évaluations, d'humour, de Table Topics et d'histoires invraisemblables, demandez à tous les juges de s'asseoir à proximité de l'aire du concours en cas de perturbation extérieure ou de dysfonctionnement du système technique.
 - ▶ Pour le concours de discours en ligne, assurez-vous que les juges regardent le concours dans un endroit où ils ne seront pas interrompus et où ils disposeront d'un accès Internet sécurisé et fiable. Fournissez aux juges des indications sur la manière dont les difficultés techniques seront traitées .
3. Passez en revue le bulletin de vote et guide des juges, ainsi que la zone de prestation.
4. Informez les scrutateurs de l'usage de la Counter's Tally (Feuille de compilation des votes, Article 1176, uniquement en anglais).
5. Passez en revue la Speech Contest Time Record Sheet (feuille de chronométrage et instructions aux chronomètres, Article 1175, uniquement en anglais) avec les chronomètres.
6. Fournissez un chronomètre au chronomètreur.
7. Informez le chronomètreur quant à l'utilisation du chronomètre, si nécessaire.
8. Si vous organisez un concours de discours en ligne, assurez-vous que tous les responsables du concours sont à l'aise avec la plateforme en ligne, comme l'exige le concours.

Durant le concours

1. Recueillez la Speech Contest Time Record Sheet (feuille de chronométrage et instructions aux chronomètres, Article 1175, uniquement en anglais) de la part des chronomètres.
2. Recueillez le Guide et bulletin de vote du juge de bris d'égalité auprès de celui-ci.
- ◆ 3. Résolez toute contestation éventuelle. Seuls les juges et les concurrents ont le droit d'émettre une contestation. Le juge en chef, le président du concours, les juges votants et les concurrents ne doivent pas prendre en compte les protestations potentielles des membres de l'auditoire. Toute contestation doit être émise auprès du juge en chef ou du président de concours avant l'annonce que le concours est suspendu. Avant d'être disqualifié pour des raisons d'originalité ou pour avoir fait référence à un autre concurrent ou à un autre discours, le concurrent a le droit de se défendre auprès des juges votants. Après la défense du concurrent, la disqualification n'a lieu que si les juges votent majoritairement pour disqualifier le concurrent. Toutes les réclamations doivent être résolues avant l'annonce de l'ajournement du concours.
4. Supervisez le processus de comptage. Veillez à ce que le décompte des bulletins se fasse deux fois afin d'en assurer la précision.

◆ Après le concours

1. Remplissez le formulaire Notification of Contest Winner (formulaire d'Avis des gagnants de concours, Article 1182, uniquement en anglais) et remettez-le au président du concours du niveau suivant ou au siège social international dans le cas du concours international de discours au niveau du district.
2. Veillez à ce que tous les formulaires de concours soient éliminés dans le respect de la confidentialité.
3. Ne discutez pas des détails d'une contestation ou d'une disqualification (à l'exception de l'éligibilité) avec les concurrents. Les concurrents invités à répondre à une réclamation ne doivent pas être informés des résultats de la réclamation.

Liste de contrôle du concurrent

Avant le concours

1. Dans le cas du concours international de discours, du concours de discours humoristiques, du concours d'histoires invraisemblables et du concours de discours en ligne, choisissez un sujet et préparez votre discours original. Pour le concours de discours en ligne, procurez-vous et testez votre équipement audiovisuel.
2. Soyez présent à la séance d'information des concurrents.
3. Avisez le président du concours si vous utilisez des accessoires.
4. Lisez le formulaire Speaker's Certification of Eligibility and Originality (Certification d'éligibilité et d'originalité de l'orateur, Article 1183, uniquement en anglais). En signant ce formulaire, vous indiquez que vous avez pris connaissance des règles concernant l'éligibilité et l'originalité.
5. Participez à la séance de répétition, et prenez connaissance de la zone de prestation

Durant le concours

1. Pendant la minute de silence précédant votre présentation, préparez vos accessoires et vos supports visuels. Vous pouvez demander l'aide de quelqu'un pour ce faire. Toutefois, ce n'est pas la responsabilité du président du concours ou de tout autre dirigeant du concours.
2. Après votre introduction, dirigez-vous immédiatement vers l'aire de prise de parole et dites « Merci, président du concours ». Lorsque le président du concours répond « Je vous en prie », commencez votre discours.
3. Vérifiez régulièrement les signaux du temps tout au long de votre prestation. Si la couleur est rouge, c'est le temps de conclure, même si votre prestation n'est pas encore finie.
4. Dès la fin de votre prestation, retirez tous vos accessoires et vos supports visuels. Vous pouvez demander l'aide de quelqu'un pour ce faire. Toutefois, ce n'est pas la responsabilité du président du concours ou de tout autre dirigeant du concours.

DOCUMENTS POUR LES CONCOURS DE DISCOURS

Les supports pour les concours de discours peuvent être téléchargés gratuitement sur le site toastmasters.org/Speech-Contest-Kits.

Pour tous les concours

FONCTION	ARTICLE	NUMÉRO D'ARTICLE
Tous les participants	Livre de règles des concours de discours	(Article fr-FR1171)
Juge en Chef	Notification of Contest Winner (uniquement en anglais)	(Article 1182)
	Formulaire de résultats (uniquement en anglais)	(Article 1168)
Juges votants et juges de bris d'égalité	Judges' Certification and Code of Ethics (Certification de l'éligibilité des juges et code d'éthique, uniquement en anglais)	(Article 1170)
Scruteurs	Counter's Tally Sheet (Feuille de compilation des votes, uniquement en anglais)	(Article 1176)
Chronométrateurs	Speech Contest Time Record Sheet and Instructions for Timers (Feuille de chronométrage et d'instructions aux chronométrateurs, uniquement en anglais)	(Article 1175)
Concurrents	Speaker's Certification of Eligibility et Originality (Certification d'éligibilité et d'originalité de l'orateur)	(Article 1183)
	Speech Contestant Profile (Profil de concurrent du concours, uniquement en anglais)	(Article 1189)

Concours international de discours

FONCTION	ARTICLE	NUMÉRO D'ARTICLE
Juges votants	International Speech Contest Judge's Guide and Ballot (Guide et bulletin de vote pour les concours internationaux de discours, Article 1172, uniquement en anglais)	(Article 1172)
Juge de bris d'égalité	International Speech Contest Tiebreaking Judge's Guide and Ballot (Guide et bulletin de vote du juge de bris d'égalité pour les concours internationaux de discours, uniquement en anglais)	(Article 1188)
Concurrents	Region Quarterfinals Video Release Form (Formulaire de diffusion de la vidéo des quarts de finale, uniquement en anglais)	(Article 1193)

Concours d'évaluation

FONCTION	ARTICLE	NUMÉRO D'ARTICLE
Juges votants	Evaluation Contest Judge's Guide and Ballot (Guide et bulletin de vote du juge du concours d'évaluations, uniquement en anglais)	(Article 1179)
Juge de bris d'égalité	Evaluation Contest Judge's Guide and Ballot (Guide et bulletin de vote du juge du concours d'évaluations, uniquement en anglais)	(Article 1179A)
Concurrents	Evaluation Contestant Notes (uniquement en anglais)	(Article 1177)

Concours de discours humoristiques

FONCTION	ARTICLE	NUMÉRO D'ARTICLE
Juges votants	Humorous Speech Contest Judge's Guide and Ballot (Guide et bulletin de vote pour les concours de discours humoristiques, uniquement en anglais)	(Article 1191)
Juge de bris d'égalité	Humorous Speech Contest Tiebreaking Judge's Guide and Ballot (Guide et bulletin de vote du juge de bris d'égalité pour les concours de discours humoristiques, uniquement en anglais).	(Article 1191A)

Concours Table Topics

FONCTION	ARTICLE	NUMÉRO D'ARTICLE
Juges votants	Table Topics Contest Judge's Guide and Ballot (Guide et bulletin de vote du juge du concours de Table Topics , uniquement en anglais)	(Article 1180)
Juge de bris d'égalité	Table Topics Contest Tiebreaking Judge's Guide and Ballot (Guide et bulletin de vote du juge de bris d'égalité du concours Table Topics , uniquement en anglais , uniquement en anglais)	(Article 1180A)

Concours d'histoires invraisemblables

FONCTION	ARTICLE	NUMÉRO D'ARTICLE
Juges votants	Tall Tales Contest Judge's Guide and Ballot (Guide et bulletin de vote du juge du concours d'histoires invraisemblables , uniquement en anglais)	(Article 1181)
Juge de bris d'égalité	Tall Tales Contest Tiebreaking Judge's Guide and Ballot (Guide et bulletin de vote du juge de bris d'égalité du concours d'histoires invraisemblables , uniquement en anglais)	(Article 1181A)

Concours de discours en ligne

FONCTION	ARTICLE	NUMÉRO D'ARTICLE
Juges votants	Online Speech Contest Judge's Guide and Ballot (Guide et bulletin de vote du juge du concours de discours en ligne , uniquement en anglais)	(Article 1189A)
Juge de bris d'égalité	Online Speech Contest Tiebreaking Judge's Guide and Ballot (Guide et bulletin de vote du juge de bris d'égalité du Concours de discours en ligne , uniquement en anglais)	(Article 1189B)

RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

Foire aux questions sur les concours de discours

toastmasters.org/SpeechContestFAQ

Tutoriels sur les concours de discours

toastmasters.org/resources/speech-contests

Politique 6.0 : Concours de discours

toastmasters.org/SpeechContestGoverningDocuments

Online Speech Contest Best Practices (Bonnes pratiques pour les concours de discours en ligne)

toastmasters.org/OnlineSpeechContestBestPractices

